

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE X. — PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 32. Pensions et secours	134,460 »	540 »	135,000 »
CHAPITRE XI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget .	14,945 »	»	14,945 »
Total général du budget du ministère de la guerre fr.	44,147,385 »	150,540 »	44,297,925 »

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 13 octobre 1880, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS	MONTANT des crédits.	Reste dispo- nible au 31 oc- tobre 1880.
A. — Frais de guerre et de défense.		
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)	2,150,000 »	574,767 69
Loi du 27 mai 1877. { Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés.	782,000 »	220,464 66
{ Ouvrages de défense des forts du bas Escaut	1,800,000 »	93,402 16
Loi du 18 août 1878. { Construction de deux forts permanents en avant { de Lierre et de Waelhem sur la rive gauche de la { Nèthe	3,000,000 »	826,338 66
{ Complément et amélioration de l'artillerie	7,500,000 »	5,240,026 94
Achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke. (Loi du 5 juin 1878.)	2,200,000 »	277,457 94
B. — Bâtimens militaires.		
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établisse- ment, dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)	730,000 »	824 65
Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 30 mars 1879.)	4,000,000 »	11,132 56
Construction par l'Etat des bâtimens destinés au casernement des troupes à Saint-Nicolas. (Loi du 2 août 1879.)	5,000 »	5,000 »
Construction et amélioration de casernes et hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880.)	4,800,000 »	4,416,021 58
Totaux . . . fr.	26,667,000 »	11,662,436 84